

D/0312  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF  
B.P. 1044 KIGALI

N° 0871 /15.08.01

*Dugana M.  
CL DGSZ d'YBSE  
20/07.*

Monsieur le Président du Club  
STIR Football Club  
B.P. 6465  
K I G A L I

Objet: Autorisation d'utiliser le  
Stade Régional de Nyamirambo  
les 4,7 et 8 Mars 1987:  
matchs contre IMPANA de  
KINSHASA.

Monsieur le Président,

Référence faite à la copie me réservée de votre lettre du 23 Février 1987 adressée au Président de la FERWAFA relative à la visite dans notre Pays de l'équipe de Football IMPANA de KINSHASA en République du Zaïre à partir du 2 Mars 1987, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Stade sollicité vous est accordé pour les matchs du 4, 7 et 8 Mars 1987.

Aussi vous-demanderais-je de bien vouloir verser 10 % des recettes brutes réalisées lors de ces trois matchs envisagés pour la location du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS (20.000 FRS) payables à l'avance pour chaque match.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président  
de la FERWAFA  
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILLYIMANA Augustin  
*Le C.I.S.E.*